

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01585 Numéro SIREN : 885 158 717 Nom ou dénomination : A.L.M.S

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2022 sous le numéro de dépôt 2708

REÇU LE

22 MARS 2022

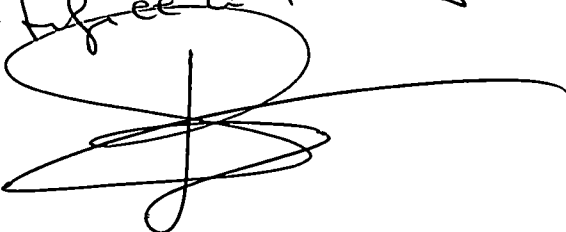
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

A.L.M.S
67 rue Sinoel
77580 CRECY LA CHAPELLE

COMPTES ANNUELS

du 15/07/2020 au 31/03/2021

Copie conforme
certifiée à l'original



2252708

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2021 (11 mois)			Exercice précédent NEANT	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif Immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
ACTIF IMMOBILISE					
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	500		500		
Caisse					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT	500		500		
TOTAL GENERAL ACTIF	500		500		

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2021 (11 mois)		Exercice précédent NEANT	
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	500			
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	500			
Dettes				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
DETTES				
TOTAL GENERAL PASSIF	500			

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2021 (1mois)	Exercice précédent NEANT	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires Nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Autres Produits				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				
Achats marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières et autres approvisionnement				
Variation stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Rémunérations du personnel				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation				
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières				
Charges exceptionnelles				
Résultat avant participation et IS				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits				
Total des charges				
RESULTAT NET				
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

A.L.M.S
Société à actions simplifiées
au capital de 500 euros
Siège social : 67, rue Sinoel 77580 CRECY LA
CHAPELLE
885 158 717 RCS MEAUX

RECULE
22 MARS 2022
SOCIÉTÉ A ACTIONS SIMPLIFIÉES
RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, à 18 heures, les associés se sont réunis au 67 rue Sinoel 77580 CRECY LA CHAPELLE, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur RODRIGUES DOS SANTOS Adelino, propriétaire de cinquante parts, ci 50 parts.

Total des parts des associés présents ou représentés : cinquante parts sur les cinquante parts composant le capital social.

Monsieur RODRIGUES DOS SANTOS Adelino préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

RDS

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 lesquels font apparaître un résultat néant étant donné qu'il n'y a eu aucune activité lors de cet exercice.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

